



en

Action

Conseil fédéral
du 27, 28 et 29 mars

VOLUME 14 NUMÉRO 1 • AVRIL 2001

Des débats tout aussi importants les uns que les autres



C'est après avoir souhaité aux déléguées la bienvenue au premier conseil fédéral de 2001, que la présidente de la Fédération, Jennie Skene, a abordé l'ordre du jour.

« Ce conseil permettra de faire le point sur plusieurs dossiers, certains touchant notre quotidien immédiat comme infirmières, tels que l'évaluation des emplois, la planification de la main-d'œuvre, le dossier des assurances. D'autres dossiers nous interpellant quant à l'avenir de la Fédération et aux moyens qu'elle entend se donner pour faire face aux nombreux défis qui nous confrontent aujourd'hui et nous confronteront demain. La création d'un fonds de grève à la FIIQ ou encore, la démarche exploratoire à la FTQ sont deux moyens qui seront, entre autres, en débat. D'autres encore s'adressant plus particulièrement à vous comme déléguées, et je parle ici du déroulement des instances de la FIIQ.

D'entrée de jeu, c'est avec ce dossier que les débats seront lancés. Comment pouvons-nous, comme militantes, améliorer le déroulement des instances tant par les règles de procédure que par un fonctionnement plus discipliné afin, non seulement de favoriser de meilleurs débats, mais aussi de se préserver une certaine qualité de vie.

Par ailleurs, de poursuivre la présidente, la présentation d'un rapport sur l'évaluation des emplois nous permettra de mieux comprendre où nous en sommes et de mieux cerner les étapes à franchir pour obtenir gain de cause dans ce dossier qui, je crois avec celui de la pénurie, préoccupe le plus les infirmières. »



Dans le rapport du Forum sur la planification de la main-d'œuvre en soins infirmiers, remis à chaque déléguée, se dégagent certaines pistes de solution à court, moyen et long terme pour tenter de faire face à cette pénurie. « Toutefois, rien n'est automatique et nous devons, sans doute, d'ajouter la présidente, encore nous battre dans nos milieux de travail respectifs pour qu'on applique les recommandations pertinentes afin d'attirer une relève et de retenir une main-d'œuvre de plus en plus démotivée. Je vous rappelle simplement qu'encore aujourd'hui, la pénurie d'infirmières fait qu'une dizaine de déléguées n'ont pu participer au conseil en raison de la campagne de vaccination contre la méningite. Et ce sera le cas également pour le congrès de juin. »

La présidente a aussi souligné aux déléguées qu'on a la responsabilité non seulement d'améliorer le quotidien des infirmières membres, mais aussi celle de planifier l'avenir de l'organisation que les infirmières se sont donnée pour atteindre les objectifs fixés par elles.

« Il y a deux ans, à la même période, nous prenions la décision d'aller chercher un mandat de grève générale pour faire débloquent nos négociations. Ce mandat de grève, nous l'avons obtenu et nous l'avons exercé pendant plus ou moins vingt-trois jours. Avec cette grève, nous avons amélioré plusieurs clauses de la convention collective et nous supportons encore aujourd'hui les contrecoups des lois spéciales... Les questions que nous nous poserons à cette instance, sans avoir à répondre immédiatement, sont les

suivantes : voulons-nous donner aux infirmières que nous représentons des moyens d'appuyer leurs luttes lorsqu'elles en décideront ainsi ? Voulons-nous léguer aux jeunes et moins jeunes un fonds de grève à la mesure de leurs besoins pour l'avenir ? » a demandé la présidente à la délégation.

Parce que la Fédération se questionne sur son avenir et sa capacité de mieux répondre aux besoins des infirmières, elle a aussi entrepris depuis plus de quatre mois une démarche exploratoire d'affiliation avec la FTQ. « Est-ce que nos structures et notre identité seraient préservées dans un tel regroupement ? de questionner la présidente. Des réponses à ces questions seront données mais, d'abord ensemble, nous partagerons une vision de la société dans laquelle nous évoluons et les menaces qui pèsent sur notre capacité comme société d'exercer des choix politiques. »

Lorsqu'on parle de choix politiques, on rejoint aussi un autre point de l'ordre du jour, le Sommet des peuples, c'est-à-dire le sommet parallèle au Sommet des Amériques. « Le Sommet des Amériques, qui se déroulera chez nous, dans notre cour, nous confronte à une vision du monde que nous ne partageons pas. Au nom d'une liberté accrue des marchés, devons-nous renoncer à plus de justice et d'équité, à une meilleure redistribution de la richesse ? Devons-nous renoncer à des services publics de qualité qui répondent aux besoins des populations ? Nos gouvernements deviendront-ils incapables d'agir, comme les citoyen-ne-s qui les ont élus par crainte de représailles. D'ailleurs, nous aurons la chance d'entendre une conférence de deux personnes très impliquées dans toute la question de la mondialisation et de la négociation de la ZLEA. ». D'où l'importance de la participation au Sommet des peuples et aux activités de la Table de convergence Q•2001 regroupant des organisations syndicales, des groupes progressistes et de tous ceux et celles qui refusent ce modèle de société. C'est donc avec bien du pain sur la planche que les déléguées ont débuté les trois jours de conseil fédéral.

Flash info

SUIVI DU DOSSIER DES ASSURANCES

Lors du conseil fédéral de novembre dernier au moment du débat sur le renouvellement du contrat d'assurance, les déléguées avaient mandaté le secteur Sécurité sociale afin qu'il analyse la portée de certaines propositions visant à réduire les coûts des assurances, comme le retrait de l'assurance-voyage, la coassurance, l'imposition de l'utilisation des médicaments génériques, le retrait du service du CAPSS ou encore l'introduction du tarif conjoint. Après avoir pris connaissance du résultat de l'analyse de l'impact de ces propositions de modifications tant sur les taux de prime que sur leur application, les déléguées ont décidé de n'apporter aucune modification aux couvertures prévues au contrat d'assurance des infirmières.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE

Le Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière, forum auquel la FIIQ a participé activement depuis le début des travaux en 1999, a remis son rapport à la ministre de la Santé et des Services sociaux en février dernier. Ce rapport, qui a reçu l'appui de la ministre, décrit la situation actuelle, fait des recommandations et propose un plan d'action. La FIIQ a préparé, à l'intention des infirmières, un résumé contenu dans un document spécial intitulé : *Pour que l'action porte*. Si vous ne l'avez pas encore en main, rendez-vous au local syndical, plusieurs exemplaires sont disponibles.

COMITÉ TÂCHE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Conformément à l'article 42 de la convention collective des infirmières, un comité paritaire provincial sur la tâche et l'organisation du travail de l'infirmière, composé de 9 membres : 4 de la partie syndicale, 5 de la partie patronale, est formé et son mandat est:

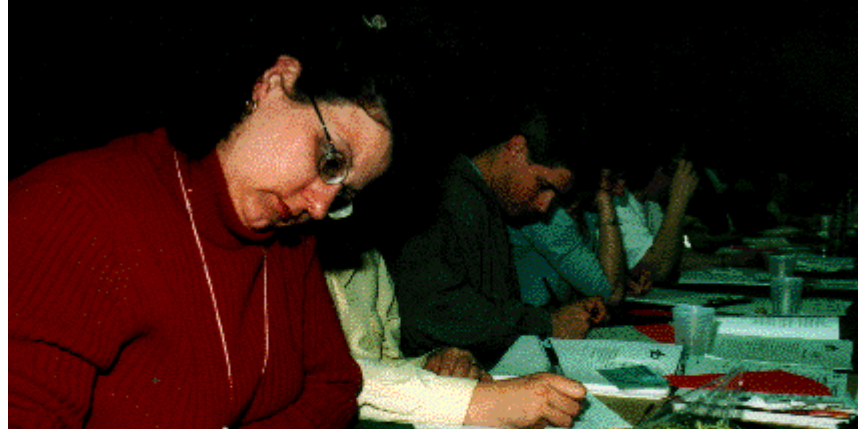
- d'étudier la tâche et l'organisation du travail de l'infirmière;
- d'étudier l'impact de l'introduction des changements technologiques;
- de recommander, s'il y a lieu, la création de nouveaux titres d'emploi reliés au travail de l'infirmière;
- de reconnaître l'existence et d'étudier de nouveaux secteurs cliniques et revoir l'utilisation de ceux qui existent déjà;
- d'évaluer la possibilité et la nécessité que les infirmières exercent dans de nouveaux secteurs cliniques;
- de faire l'étude de toute autre question convenue par les parties;
- de faire des recommandations aux divers intervenants.

Les déléguées ont donc élu trois personnes qui représenteront la FIIQ et qui siégeront à ce comité. Il s'agit de :

- Antoinette Houde, CLSC du Fjord, Saguenay;
- Yvan Parenteau, CHUS, Sherbrooke;
- Guylaine Allie, CLSC Ahuntsic, Montréal.

La quatrième représentante de la Fédération est une conseillère du secteur Tâche et Organisation du travail.

L'ÉVALUATION DES EMPLOIS



UN DOSSIER TOUJOURS D'ACTUALITÉ

La présentation du rapport d'étape sur la démarche d'évaluation des emplois a fait ressortir deux aspects du dossier qui ont retenu l'attention du secteur Négociation au cours des dernières semaines.

Comité sur l'évaluation des emplois

La vice-présidente responsable du dossier, Lina Bonamie, a présenté un résumé des travaux directement liés à la démarche d'évaluation des emplois actuellement en cours avec le Conseil du trésor.

Dans le cadre de ces travaux, des infirmières issues d'établissements (CHP, CLSC et CHSLD) ont testé différents types de questionnaire. Cet exercice visait à alimenter la réflexion des représentantes de la FIIQ à l'égard du type de questionnaire à privilégier. Les travaux entourant l'élaboration d'un questionnaire se poursuivent toujours.

Afin de permettre l'accélération des échanges et une meilleure coordination des travaux menés par les principales organisations syndicales avec le Conseil du trésor, la FIIQ a accepté de participer à une intersyndicale. Intersyndicale où des représentant-e-s de la FIIQ, de la CSN, de la FTQ, de la CSQ et du SFPQ participent. Les questions liées au plan d'évaluation et au mode d'estimation des écarts seront discutées à cette table. Le Conseil du trésor doit d'ailleurs procéder au dépôt d'une proposition sur ces deux volets au début du mois d'avril.

Démarches judiciaires

Le coordonnateur à la négociation, Richard Beaulé, a, pour sa part, informé les déléguées que la FIIQ a déposé dernièrement une requête en révision judiciaire pour faire annuler la décision de la Commission de l'équité salariale (CES). Cette décision de la CES a pour effet de priver toutes les salariées des secteurs public et parapublic, qui occupent un emploi appartenant à une catégorie d'emplois à prédominance féminine, d'un véritable programme d'équité salariale. Il s'agit là d'une discrimination inacceptable. D'autant plus que cette discrimination prend sa source d'une loi, la Loi sur l'équité salariale, qui vise justement à mettre fin à la discrimination salariale fondée sur le sexe.

Outre ce premier motif, la FIIQ invoque aussi le fait que la Commission s'est comportée de façon inéquitable puisqu'elle n'a pas offert les mêmes opportunités de se faire entendre aux organisations syndicales qu'au Conseil du trésor. Enfin, la décision non motivée de la CES doit être annulée puisque, manifestement, la Commission n'a pas considéré les nombreux arguments présentés par la FIIQ et les autres organisations syndicales sur les multiples biais sexistes que comportent les outils gouvernementaux.

Aussi bien devant les tribunaux, que lors des travaux avec le Conseil du trésor, la FIIQ n'aura de cesse qu'elle n'obtienne de réclamer la mise en place d'un véritable programme d'équité salariale. Il est à souhaiter que le Conseil du trésor comprenne que sans un tel programme, les infirmières de la FIIQ continueront à réclamer que leur travail soit reconnu à sa juste valeur.

Pourquoi une démarche exploratoire d'affiliation?



La deuxième journée du conseil, les déléguées ont été saisies des résultats des échanges des travaux entrepris dans le cadre de la démarche exploratoire d'affiliation avec la FTQ. Avant même que les membres de l'équipe de travail ne fassent un rapport complet, la présidente de la Fédération, Jennie Skene, a rappelé le pourquoi de cette démarche, le pourquoi de ce débat.

« En juin dernier, lorsque le Comité exécutif a mis en débat la proposition de la démarche exploratoire avec la FTQ, plusieurs ont eu une réaction de surprise, de stupéfaction, même de colère; certaines se sont demandé : Y a-t-il péril en la demeure? Sommes-nous en vente de feu? Sommes-nous en difficulté? D'autres, par ailleurs, ont vu dans cette démarche : une reconnaissance de la FIIQ dans le domaine de la santé, dans la question des femmes, une reconnaissance de la combativité et de la détermination des infirmières... Mais, rappelons-nous, les déléguées ont rejeté cette proposition en réaffirmant un fort sentiment d'appartenance à la FIIQ. »

En novembre 2000, à la suite d'une offre faite par la CSN, le Comité exécutif a ramené cette question en débat. Les déléguées, tout en réaffirmant leur attachement à la Fédération et exprimant pour certaines toujours des inquiétudes et, pour quelques autres, encore de la colère, ont mandaté l'Exécutif pour amorcer une démarche exploratoire d'affiliation avec la FTQ.

Les propos de la présidente sont sans équivoque : « Non, il n'y a pas de vente de feu, nous ne sommes pas en difficulté; mais ces offres, tant celle de la FTQ que celle de la CSN, nous forcent à faire une réflexion qu'on aurait sans doute faite à très brève échéance. Après un peu plus de 13 ans d'existence, n'est-ce pas normal d'analyser

nos actions passées et d'envisager comment sera notre avenir? Nous avons la responsabilité en tant que leaders syndicales de réfléchir et de se demander constamment comment peut-on mieux servir les intérêts des infirmières? Comment atteindre les objectifs fixés? Comment éviter de faire du sur place, de stagner ou même de reculer? Comment faire en sorte que notre action syndicale porte encore plus? Comment...? Comment...? Voilà autant de questions que les membres de l'Exécutif se sont posées avant de proposer aux déléguées d'amorcer une démarche exploratoire d'affiliation à une centrale syndicale. »

« Aujourd'hui, de poursuivre Jennie Skene, ce que nous voulons toutes, c'est une fédération, la FIIQ, forte, combative, représentant toujours la presque totalité des infirmières et sans cesse en mouvement. » Les membres de l'Exécutif, les déléguées, les salariées, toutes considèrent cette réflexion sur une éventuelle affiliation comme un moment privilégié pour réaffirmer notre fierté d'appartenir à la FIIQ. Cette réflexion témoigne également de la maturité de l'organisation et du désir de toujours mieux servir les membres.

Plusieurs militantes se sont demandé ou se demandent encore pourquoi la FTQ et la CSN font une telle offre aux infirmières de la FIIQ? « Ce que recherchent la FTQ et la CSN, de dire la présidente, c'est tout simplement ce que nous représentons : la combativité, la détermination, la représentativité, l'expertise, en fait ce que recherchent les deux centrales, c'est ce que représente la FIIQ : un cœur, une parole, une force! »

« C'est à chacune de nous et à nous toutes ensemble de relever le défi de cette réflexion collective. Peu importe l'issue de ce débat, nous ne pourrions qu'en sortir gagnantes, car la FIIQ est et demeurera toujours une organisation forte de ses membres, de ses luttes passées et de celles à venir. Réfléchir sur une éventuelle affiliation c'est se donner un atout de plus dans son jeu. »

Ici comme ailleurs un mouvement syndical qui se questionne... se positionne...

Le taux de syndicalisation des travailleuses et travailleurs dans un secteur donné ou un pays donné est un bon indicateur de la qualité plus ou moins bonne des conditions de travail qui prévalent dans ce secteur ou ce pays. Mais attention, les statistiques sur cette question peuvent aussi être trompeuses.



Ainsi en est-il au niveau international quand, face à des données qui reflètent une croissance du nombre de syndiqué-e-s dans le monde, la réalité démontre que cette augmentation est principalement due à l'essor de la démocratie dans certains pays où à la sortie de la clandestinité

du mouvement syndical (par exemple : en Afrique du Sud ou encore au Chili ou aux Philippines) ou à la prolifération des emplois atypiques. Ainsi en est-il quand la création de nouveaux emplois se traduit par une augmentation du travail à temps partiel et occasionnel. Dans ces cas, il y a peut-être plus de syndiqué-e-s mais force est d'admettre que la qualité des conditions de travail laisse à désirer.

Au Québec, les données les plus récentes indiquent qu'après une chute du taux de syndicalisation de presque 10 % en à peine huit ans, (39,5 % en 1999 contre 48,5 % en 1991) la proportion de salarié-e-s syndiqués a augmenté pour se situer à 39,9 % en l'an 2000. Mais il n'en demeure pas moins qu'en comparaison avec la décennie des années 1990, la syndicalisation et, partant, les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses non syndiqué-e-s se sont passablement dégradées. En plus d'être inacceptable en termes de justice sociale, ce phénomène risque de se traduire par des pressions à la baisse relativement aux conditions de travail des personnes syndiqué-e-s.

Ici comme ailleurs donc, les organisations reconnaissent l'ampleur des dangers qui pèsent sur les travailleuses et les travailleurs syndiqué-e-s ou non et constatent que ces menaces sont exacerbées par le processus de mondialisation en cours. Ainsi à l'échelle internationale les grandes fédérations, telles la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du Travail (CMT), tentent de coordonner la résistance en élaborant de nouvelles stratégies basées sur la concertation intersyndicale et internationale. Ainsi en est-il au Canada et au Québec où le mouvement syndical se questionne et tente de se repositionner sur l'échiquier syndical québécois ou canadien. Dans le contexte de la mondialisation, il devient de plus en plus évident que les syndicats sont de plus en plus nécessaires mais de plus en plus menacés. Ils ont un rôle crucial à jouer et pour ce faire, selon Juan Somavia, directeur général de l'Organisation internationale du travail, ils « doivent être suffisamment forts pour peser sur les résultats aux niveaux national et mondial. Ils doivent donc renforcer leurs capacités en s'organisant autrement ».

Quand l'économique prend le pas sur le social

Le rapport d'étape soumis aux déléguées du conseil fédéral se divisait en trois grandes parties : la première traitait de la conjoncture à long terme, la deuxième esquissait à grands traits les problématiques auxquelles est de plus en plus confronté le mouvement syndical au Québec comme partout ailleurs, et la troisième partie présentait et analysait sommairement la FTQ, son rôle, ses structures, ses services et ses zones d'influence.

De l'avis de l'Exécutif et de l'équipe responsable du dossier, il importe d'enraciner la démarche exploratoire dans une conjoncture plus large en traitant des nouveaux enjeux. Associés au processus de mondialisation en cours, ces enjeux confrontent le mouvement syndical dans son ensemble et leurs solutions ont et auront des impacts importants sur les systèmes de santé du Québec et de partout dans le monde.

En effet, à travers les stratégies de néolibéralisme mondial, de libre-échange à l'américaine, de déréglementation nationale et de formulation de règles et de normes internationales contraignantes, de spéculation transnationale et de compétitivité continentale, deux grandes tendances lourdes se dégagent. D'une part, les lieux de pouvoir se déplacent et d'autre part, le poids des acteurs privés s'accroît considérablement.

Ainsi des décisions prises en Alberta (introduction des cliniques privées dans le champ de l'hébergement des malades), à Washington (baisse des impôts de 1600 milliards) à Genève (accord visant à limiter et interdire la production de médicaments génériques) à Tokyo (spéculation sur le dollar canadien) ou en Ontario (crise et mises à pied chez Nortel) ont des effets directs sur le prix des médicaments, sur la valeur des fonds de pension, sur le prix des fruits et légumes importés du Sud, sur la privatisation des services de santé etc.

Ainsi de nouveaux acteurs entrent en action (telle l'Organisation mondiale du commerce) tandis que les pressions de l'entreprise privée et des compagnies multinationales s'accroissent auprès des gouvernements québécois et canadiens. Obéissant à leurs diktats, le Québec refuse d'accéder aux revendications de la Marche des femmes et n'augmente le salaire minimum que d'un scandaleux .10 ¢ ou n'investit que 300 millions, sur trois ans, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion tout en diminuant les impôts des particuliers et des compagnies de plusieurs milliards de dollars.

Il est urgent de se questionner sur ce double phénomène : éloignement des lieux de décision et émergence de nouveaux acteurs privés plus influents. La question qui se pose est de savoir comment avoir de l'emprise sur des décisions quand on ne connaît ni les décideurs, ni les questions en débat, ni les solutions mises de l'avant, ni les intérêts en présence, ni l'heure ni le lieu où ces décisions seront prises?

LA FIIQ ET SES VIS-À-VIS DE LA FTQ

L'exécutif de la FIIQ a mandaté Sylvie Boulanger, 1^{re} vice-présidente, pour assumer politiquement le dossier de la démarche exploratoire avec la FTQ et Paul Chaput pour assurer la coordination des travaux. Les conseillères assignées à ce dossier sont: Marie-Andrée Comtois, du secteur Santé, Pierre Desnoyers du service Organisation syndicale et Richard Laforest du secteur Relations de travail. Finalement, la présidente, Jennie Skene, est membre ex-officio de ce groupe de travail et participe aux rencontres avec les représentant-e-s de la FTQ.

Du côté de la FTQ, l'équipe est composée de René Roy, secrétaire général de la FTQ, de Nicole Bluteau, infirmière, vice-présidente, d'Émile Vallée et d'André Tremblay, conseillers au Bureau et de Dominique Savoie, coordonnatrice à la recherche. À cette équipe s'est joint le président de la FTQ, Henri Massé, pour la première rencontre.

À ce jour, les équipes se sont rencontrées à six reprises et prévoient se revoir pour compléter et préciser certaines informations, notamment en ce qui concerne la coordination de la négociation et la mise sur pied d'un nouveau service à la FTQ, qui serait consacré aux questions touchant le secteur public (négociation, financement du réseau, privatisation, etc.). L'équipe de la FIIQ a également rencontré les salariées de la Fédération à deux reprises pour partager avec elles les informations recueillies et alimenter la réflexion en cours. Elle a finalement rencontré les présidentes des syndicats affiliés en février dernier pour également partager les informations colligées et surtout pour commencer à réfléchir avec les leaders syndicales sur l'avenir de la Fédération dans le contexte des bouleversements qui ont cours dans les établissements, dans le réseau et dans la société tout entière.

LA FIIQ SERA TOUJOURS



Les échanges entrepris avec la FTQ, au même titre que ceux qui seront développés avec d'autres organisations, sont encadrés par deux conditions strictes qui doivent absolument être rencontrées. L'une concerne le respect des structures politiques et de services de la FIIQ et l'autre implique le respect de l'identité spécifique et de l'autonomie de la FIIQ. Ainsi, toute éventuelle affiliation ou tout rapprochement structurel avec une autre organisation ne seront envisagés et explorés que si la FIIQ est certaine de pouvoir conserver sa structure politique (congrès, conseil fédéral, comité exécutif, comité de négociation, comités statutaires, etc.) ainsi que sa structure de services. En outre, et c'est une condition essentielle, aucune exploration d'un processus d'alliance formelle ne pourra être entreprise si la FIIQ n'a pas la garantie de pouvoir conserver son identité propre, incluant le respect des principes qui ont encadré la naissance de la FIIQ en 1987 ainsi que les orientations développées au fil des congrès et, plus spécifiquement, celles qui figurent dans la déclaration de principe adoptée au congrès de 1991.

Pour les membres du Comité exécutif et pour les déléguées il est clair que la FIIQ, telle qu'on la connaît et bien que perfectible, constitue et doit continuer de constituer l'organisation des infirmières syndiquées du Québec. Il est aussi très évident que la FIIQ est et doit demeurer une porte-parole incontournable sur les problématiques qui touchent les conditions de travail et de vie des infirmières et sur les questions qui concernent les femmes, la santé, l'organisation et le financement du réseau de la santé et des services sociaux. Finalement, tout éventuel rapprochement devra permettre à la FIIQ de mieux jouer son rôle d'agent de changement social. Les structures de la FIIQ et son identité sont donc des caractéristiques qui définissent aujourd'hui l'organisation des infirmières et ce sont celles qui les définiront encore demain.

Les nouveaux défis du syndicalisme

Dans le cadre des activités précongrès, les déléguées ont eu l'opportunité d'entendre la conférencière, madame Mona-Josée Gagnon, professeure à l'Université de Montréal, traité de l'avenir du syndicalisme dans le contexte de la mondialisation.

Madame Gagnon a abordé cette question sous trois angles. D'abord, elle a proposé un état des lieux du syndicalisme, en faisant ressortir les constantes et les facteurs de changement. Ensuite, elle a parlé de la mondialisation et des conséquences de ses manifestations sur le syndicalisme, et particulièrement sur le syndicalisme dans le secteur public. Et pour terminer, elle a interrogé les stratégies qui s'offrent au syndicalisme dans ce contexte, puisqu'il y a encore possibilité de faire des choix.

Après avoir exposé brièvement le rôle d'un syndicat, madame Gagnon considère que dans l'histoire du syndicalisme il y a eu deux évolutions contradictoires. « D'abord, il y a eu une évolution allant du localisme (une action centrée sur le milieu et sur le groupe immédiats) à l'élargissement de l'action, sur la base de la reconnaissance d'intérêts communs. [...] Une deuxième évolution concerne la composition sociale du syndicalisme québécois. Le mouvement syndical québécois s'est historiquement bâti à partir d'une couche sociale assez homogène. [...] Puis les choses ont changé. Dans les mêmes syndicats, on retrouvait des gens qui ne se ressemblaient plus du tout, [...] ce qui a entraîné un mouvement vers des syndicats professionnels. Cela a coïncidé avec la syndicalisation des employés du secteur public, mouvement qui a changé la configuration syndicale. Et les syndicats indépendants se sont multipliés. »

Elle a traité des syndicats et de la professionnalité pour en conclure que les syndicats professionnels devront, dans l'avenir, trouver le moyen de concilier l'aspiration des identités professionnelles avec la nécessité d'une mise en commun des efforts. Elle explique ceci par deux facteurs qui poussent les syndicats à modifier leur approche professionnelle : d'une part, les syndicats, à cause des transformations dans l'organisation du travail et dans les profils des salarié-e-s, n'ont plus le choix de respecter les identités professionnelles et d'en tenir compte dans la construction des solidarités et d'autre part, les syndicats sont de plus en plus mis dans une situation où, rationalisation et mondialisation aidant, ils ne font plus le poids, parce que leurs interlocuteurs patronaux ont « grossi », s'appuient sur des réseaux, des alliances objectives. C'est évident dans le cas des salarié-e-s à l'emploi de firmes multinationales et ça l'est de plus en plus dans le cas du secteur public.

Madame Gagnon a par la suite abordé le syndicalisme dans le secteur public et plus particulièrement infirmier. « À la FIIQ, vous représentez ce besoin de

reconnaissance professionnelle et en même temps vous intervenez dans des enjeux sectoriels et aussi dans des enjeux de société. Vous êtes davantage orientés sur la société que ne le sont en général les syndicats indépendants. [...] Les débats autour de la transformation de notre système de soins permettent de croire qu'une reconnaissance de la professionnalité infirmière est en train de faire son chemin, par exemple avec la notion d'infirmière praticienne. Mais la reconnaissance de la professionnalité ne suffit pas. L'exercice de la profession est-il compatible avec la privatisation de certains services ou de partie d'entre eux et l'imposition d'une logique de profit ou, plus simplement, comptable, ou encore avec la précarité des conditions de travail? Je ne le pense pas. Ce qui amène à mettre en perspective les débats qui ont lieu chez nous au Québec, avec ce qui se passe ailleurs et particulièrement avec le phénomène de la mondialisation. »

Madame Gagnon s'est attardée sur un certain nombre de répercussions concrètes de la mondialisation. Elle a parlé de la perte du sens du service public, c'est-à-dire de l'idéologie néolibérale qui veut traiter des services publics, des services humains, selon des critères de l'entreprise privée, la rentabilité ou la réduction des dépenses par tous les moyens, et qui évalue les performances des systèmes de santé nationaux à partir de statistiques et où il n'est jamais question des conditions de travail des employé-e-s ou de l'espérance de vie en bonne santé. Elle ajoute que ce discours n'est pas nouveau mais que sa diffusion a énormément progressé.

La mondialisation oblige donc le mouvement syndical à prendre plus au sérieux ses alliances internationales. Et c'est ainsi que madame Gagnon a conclu sa conférence.

« Il ne faut pas se cacher qu'il s'agit d'un immense chantier syndical. Je dis « chantier » parce que somme toute la prise de conscience est récente. Une prise de conscience à l'effet que nous ne pouvons plus travailler dans l'isolement. Nos destins sont liés, et ils se jouent dans les mêmes assemblées (ZLEA, OMC, OCDE, ...) [...] L'internationale syndicale est en train de prendre une forme dynamique qu'elle n'avait jamais développée. Et en plus, les syndicats ont aussi intensifié leurs liens avec de nombreux groupes communautaires, contribuant ainsi à créer de vastes fronts communs pour infléchir le cours des négociations de la ZLEA. De ce point de vue, et en dépit de l'importance des enjeux qui confrontent les syndicats, il est encourageant de penser que le syndicalisme s'engage dans de nouvelles façons de faire, de nouvelles alliances, et qu'il raffine ses analyses du fait de devoir discuter avec d'autres groupes. »



Un autre monde est possible

Non à la ZLEA Le monde n'est pas une marchandise

Les déléguées ont résolu unanimement d'adhérer au manifeste de Convergence Q•2001, un regroupement d'opposition pacifique au Sommet des Amériques d'avril 2001, dont la FIIQ est membre. Deux porte-parole de Convergence Q-2001, madame Lorraine Guay, de la Fédération des femmes du Québec, et monsieur Philippe Duhamel, de Salami, sont venus présenter les tenants et aboutissants du Sommet des Amériques ainsi que des négociations pour créer la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLEA). Ils ont décrit les conséquences néfastes de la ZLEA, cet accord commercial destiné à avoir les répercussions historiques les plus étendues, celui qui aura l'impact le plus grand sur l'environnement et sur tous les aspects de la vie des citoyen-ne-s des trois Amériques. Cet accord accordera aux compagnies transnationales un droit sans équivalent de concurrencer et de défier tous les services publics : santé, éducation, sécurité sociale, culture et protection de l'environnement.



Convergence Q•2001 n'est pas contre la mondialisation mais s'oppose à la ZLEA qui ne vise qu'à protéger les investisseurs. Convergence Q•2001 oppose à la compétitivité guerrière enchâssée dans la ZLEA, d'autres contrats fondés sur les valeurs de solidarité, d'égalité, de coopération entre pays, entre peuples, entre femmes et hommes.

En adhérant au Manifeste de Convergence Q•2001, les déléguées ont, entre autres, dit non à la marchandisation des services de santé et à la marchandisation du corps des femmes. La FIIQ entreprendra une vaste campagne d'information auprès de ses membres en distribuant un tabloïd publié par Convergence Q•2001 et disponible auprès des équipes syndicales locales.

Les infirmières sont également conviées à participer aux activités citoyennes pacifiques et démocratiques du Sommet des peuples qui auront lieu à Québec du 17 au 21 avril 2001 lors de la tenue du Sommet des Amériques. Plus particulièrement, elles sont invitées :

- Le 20 avril à un « teach-in » festif et éducatif sur les enjeux de la ZLEA.
- Le 21 avril à la Marche des peuples des Amériques.

Les détails de toutes les activités entourant le Sommet des peuples sont disponibles dans le journal spécial envoyé aux équipes locales au début d'avril.



La FTQ

et ses structures politiques

Comme dans toute organisation syndicale démocratique, la FTQ a des instances qui permettent aux membres de s'impliquer dans les prises de décision. À première vue, ces structures ressemblent à celles qu'on connaît. En effet, il y a un Congrès, comme à la FIIQ, pour décider des grandes orientations de la Centrale, un Conseil général, le Conseil fédéral, pour la FIIQ, comme instance intermédiaire et le Bureau qui est l'équivalent du Comité exécutif. Évidemment, ces instances traitent de dossiers dont les enjeux ont une portée pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la Centrale. La FIIQ conserverait donc sa spécificité et son autonomie pour tous les dossiers qui la concernent ou qui touchent les infirmières (pénurie, fardeaux de tâche, plan de main-d'œuvre, etc.).

Advenant le cas d'une affiliation de la FIIQ à la FTQ, ce serait la FIIQ comme organisation provinciale qui serait affiliée. Dans ce contexte, la FIIQ garderait ses structures politiques actuelles intactes. Ainsi, un syndicat d'infirmières ne pourrait s'affilier directement à la FTQ sans être membre de la FIIQ. Le coût de l'affiliation à la Centrale est un coût fixe de 1,10 \$ par membre par mois et ce, quel que soit le salaire.

● Le Congrès

Le Congrès est l'instance suprême et se tient tous les trois ans. La représentation de la FIIQ à cette instance serait proportionnelle au nombre de membres qu'elle représente comme dans toutes les autres organisations affiliées à la FTQ. La FIIQ représenterait environ 9% de la délégation du Congrès avec ses 201 déléguées sur une possibilité d'environ 2295 délégué-e-s. C'est au Congrès que se décident les grandes orientations de la Centrale. À titre d'exemple, le thème du prochain Congrès de la FTQ portera sur la mondialisation.

● Le Conseil général de la FTQ

Le Conseil général est l'instance décisionnelle entre les Congrès. La FIIQ aurait ainsi environ 5% de la délégation avec ses 9 délégué-e-s sur une possibilité d'environ 187 délégués. Se décident à cette instance les recommandations soumises par le Bureau, les budgets, les rapports financiers de la Centrale et les positions de la Centrale sur les grands dossiers. Le Comité des syndicats est également élu à cette instance. Le mandat de ce dernier comité se rapproche de celui du Comité de vérification interne de la FIIQ : il examine les livres comptables de la FTQ et peut faire des suggestions visant à améliorer le contrôle de la situation financière de la Centrale.

● Le Bureau

Le Bureau est l'équivalent du Comité exécutif. Il a, entre autres, comme rôle d'administrer la Centrale et de prendre les décisions sur les affaires courantes entre les conseils généraux. Le Bureau est composé du président, du secrétaire général, et de 13 postes à la vice-présidence choisis par chacun des syndicats ou organismes provinciaux affiliés ayant plus de 8000 membres. La FIIQ aurait droit à un poste de vice-présidente au Bureau. De plus, un poste à la vice-présidence est réservé aux conseils régionaux et trois sont réservés aux femmes.

● Les conseils régionaux des travailleurs et travailleuses

Créés par le Bureau de la FTQ, les conseils régionaux permettent de représenter la FTQ en région et ils ont comme responsabilité de créer et d'animer la vie syndicale régionale en plus de promouvoir les intérêts des membres de la région qu'ils représentent. L'adhésion aux conseils régionaux se fait sur une base volontaire et il appartient à chaque syndicat de le décider. Le coût d'adhésion varie entre 0,15 \$ et 0,30 \$ par membre par mois, tout dépendant de la région à laquelle il-elle appartient.

AU QUÉBEC

4 CENTRALES ET PLUSIEURS GRANDES ORGANISATIONS INDÉPENDANTES

L'histoire du syndicalisme québécois a fait en sorte qu'aujourd'hui le Québec se retrouve avec quatre centrales d'inégale importance et plusieurs organisations indépendantes parmi lesquelles la FIIQ est la seule organisation à représenter des infirmières. Quant au nombre de membres qu'elles regroupent, la FTQ se place en tête de liste avec quelque 480 000 membres, suivie par la CSN qui en compte environ 215 000, puis par la CSQ qui dénombre 94 000 membres et enfin par la CSD qui, bien que considérée comme une centrale à cause de la diversité de son effectif, regroupe quelque 32 000 membres. Mise à part la CSQ, ces centrales sont majoritairement présentes dans le secteur privé.

En ce qui concerne les secteurs public et parapublic québécois notons que la CSN regroupe près de 100 000 membres dont 80 000 à la FSSS donc en santé, tandis que la FTQ représente 55 000 salarié-e-s dont 40 000 dans le secteur de la santé. Si on s'arrête plus spécifiquement à la représentation syndicale des infirmières, on constate que la FTQ regroupe au maximum 1000 infirmières, que la CSN en représente environ 5000, que la CSQ en compte autour de 3500 tandis que la FIIQ, avec ses 45 000 infirmières-membres, constitue sans contredit la seule organisation syndicale qui peut parler au nom des infirmières québécoises. De ce portrait, il ressort qu'avec son offre d'affiliation, la CSN a pour objectif d'asseoir sa représentativité dans le domaine de la santé alors que, par la même offre, la FTQ tente d'augmenter cette représentativité. Finalement, il ne peut être passé sous silence que par sa stratégie de maraudage classique, la CSQ ne peut au mieux que diviser davantage les forces syndicales infirmières.

DÉMARCHE EXPLORATOIRE D'AFFILIATION

À LA FTQ S'AJOUTENT LA CSN ET LA FCSII

C'est très majoritairement que les quelque 600 déléguées du conseil ont décidé de poursuivre la réflexion et la démarche d'affiliation auprès des deux centrales syndicales, puisqu'elles avaient rejeté unanimement tout rapprochement avec la CSQ. En ce sens, elles ont décidé de poursuivre la démarche déjà entreprise avec la FTQ depuis quatre mois, et d'en amorcer une autre avec, d'une part, la CSN et, d'autre part, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. Pour les déléguées l'importance d'un tel débat et la nécessité d'avoir en main toute l'information pertinente pour prendre une décision éclairée, ont milité en faveur de l'adoption des propositions suivantes :

« élargir la démarche exploratoire à la CSN qui a clairement indiqué sa volonté de recevoir la FIIQ comme organisation autonome et qu'un rapport soit fait à l'instance de juin. »

« explorer les possibilités d'affiliation avec la FCSII et faire rapport à la prochaine instance ».

Les déléguées ont aussi demandé que les président-e-s des organisations syndicales avec qui la FIIQ a des échanges pour une éventuelle affiliation, soient invité-e-s à une instance de la Fédération. Les travaux dans ce dossier se poursuivront donc jusqu'à l'automne.

La FTQ offre une gamme de services variés et attrayants. Quelques-uns sont similaires à ceux de la FIIQ, d'autres nouveaux et certains complémentaires. Mentionnons qu'advenant une affiliation, la FIIQ serait toujours la première responsable des services directs aux infirmières et à ses syndicats affiliés.

En effet, la FTQ ne donne pas de services de première ligne comme, par exemple, l'interprétation et l'application de la convention collective, l'arbitrage, la santé et la sécurité au travail (aspect réclamation). Ainsi, l'ensemble des services directs aux membres demeurerait sous la gouverne de la FIIQ, préservant ainsi sa structure et son identité.

Comme la FIIQ, la FTQ est dotée de services condition féminine et information, qui sont d'ailleurs très ressemblants à ceux de la Fédération. On retrouve aussi à la FTQ des services comme la recherche, la SST et la formation. Ces services seraient évidemment complémentaires à ceux de la FIIQ. En utilisant par exemple certaines sessions élaborées par la Centrale, la FIIQ pourrait en développer de nouvelles plus spécifiques aux besoins des infirmières. Par ailleurs, en santé, la FIIQ apporterait une expertise plus pointue alors que la FTQ serait davantage porteuse d'une vision axée sur les besoins des utilisateur-trice-s de soins.

Toutefois, quelques services sont tout à fait différents, comme celui de la francisation, qui défend le droit pour les travailleuse-ur-s de travailler en français, et le réseau d'entraide sociale. Ce réseau est en quelque sorte un PAE syndical. L'aide offerte par ce réseau porte sur des problèmes familiaux, de toxicomanie, d'alcoolisme, d'endettement, etc. Par ailleurs, le service de solidarité internationale possède une expertise poussée et durable en relations internationales. Loin d'être en compétition, les activités de solidarité internationale de la FIIQ seraient renforcées par les activités de la Centrale pour certaines et, pour d'autres, elles y apporteraient un complément.

● Un service en devenir

Advenant une éventuelle affiliation de la FIIQ à la FTQ, le secteur public de la FTQ serait de beaucoup renforcé et plus important. En effet, la FTQ aurait alors près de 100 000 salarié-e-s impliqué-e-s dans les secteurs public et parapublic québécois, soit 20 % des membres de la Centrale. C'est pourquoi la FTQ propose la mise en place d'un nouveau service pour appuyer ces affiliés. Il pourrait être composé d'un économiste à plein temps, du coordonnateur à la Table centrale-FTQ et, en temps de négociation, une conseillère aux communications se joindrait à l'équipe.

Cette proposition est intéressante, mais pour la Fédération, elle devra être rediscutée pour en élargir la portée et en préciser les mécanismes lors de rencontres ultérieures.

● Un dossier spécial : le dossier nég

Il n'y a pas de service formel de négociation à la FTQ. Surprenant tout cela! Non, plutôt rassurant! La négociation de la convention collective est assurée par les affiliés. Dans le secteur privé, la FTQ n'intervient que sur demande, pour des démarches politiques, par exemple. Toutefois, pour la négociation des secteurs public et parapublic, la Centrale joue un rôle de coordination et de soutien à ses syndicats impliqués dans les négociations avec le gouvernement.

Cela signifie que la FIIQ négocierait elle-même, à sa propre table, les conditions de travail générales et spécifiques des infirmières. Pour ce qui est de la retraite, des droits parentaux, des pourcentages généraux de salaires, cela se négocierait à une Table centrale-FTQ, qui serait composée de la FIIQ et de deux autres syndicats de la FTQ présents en santé, SQEES et SCFP. Selon la proposition actuelle de la FTQ, la coordination de cette Table se ferait à tour de rôle.

Pour la FIIQ le fait de garder sa table sectorielle de négociation est essentiel pour garantir son autonomie, préserver sa structure de négociation et conserver son identité.

QUELQUES ÉTAPES À VENIR

MAI 2001

À la suite de la décision prise en conseil fédéral : tournée d'information dans tous les établissements de la FIIQ. Surveillez le tableau d'affichage, la convocation de l'Assemblée générale y sera épinglée.

JUIN 2001

Au moment du congrès les 12, 13 et 14 juin, un rapport d'étape sur la démarche exploratoire sera livré aux déléguées.

SEPTEMBRE 2001

Au moment de la poursuite du congrès en septembre, la semaine du 24, les déléguées devraient avoir en main une analyse complète leur permettant de prendre une décision sur une éventuelle affiliation. Advenant une recommandation favorable du Congrès et comme le stipulent les statuts et règlements de la FIIQ, un référendum devra se tenir par la suite auprès de toutes les infirmières de l'organisation.

Un fonds de grève Est-ce nécessaire?



C'est lors de la dernière journée du conseil fédéral, que la trésorière adjointe, Lise Martel, a présenté à la délégation une étude sur la nécessité de doter la Fédération d'un fonds de grève. Après avoir débattu la question, les déléguées ont choisi de recommander au Congrès de juin la création d'un fonds de grève et que les déléguées en adoptent les modalités, le cas échéant.

D'entrée de jeu, la trésorière adjointe a rappelé que c'est à trois reprises que les infirmières ont fait preuve d'une grande solidarité en partageant entre elles les pertes financières subies lors de l'exercice de moyens de pression. Elle a aussi dégagé quelques constats de ces trois expériences passées :

- à quelques exceptions près, les infirmières ont toujours été en faveur du partage, entre elles, des pertes financières occasionnées par les luttes menées pour améliorer leurs conditions de travail;
- la période entre l'exercice du droit de grève et le versement des indemnités a été, pour les infirmières, trop longue;
- la perception de la cotisation spéciale ou additionnelle s'est avérée être, dans quelques cas, une opération ardue et difficile en l'absence de la perception automatique de la cotisation syndicale (loi 160) et l'absence de libérations syndicales (loi 72);
- pour soutenir ces dures luttes, les infirmières ont donné au cours des 13 dernières années un montant d'environ 800 \$ en cotisation spéciale;
- l'opération de la perception de la cotisation spéciale pour soutenir le moyen d'action « retrait des disponibilités » a été celle des trois qui a permis d'assurer aux infirmières un soutien financier au moment de l'action, qui s'est faite le plus facilement, qui a demandé, en raison de l'application de la formule Rand, le moins d'énergie de la part des militantes et dont la plupart des membres n'ont pas forcément souvenir.

Pour les déléguées, il devient important de se donner les moyens...

...pour des luttes à poursuivre

Pour les déléguées, il relève des responsables syndicales, tant au niveau local, régional que fédéral, de préparer l'avenir, d'analyser comment une organisation comme la FIIQ pourra continuer à mener des luttes pour améliorer les conditions de vie et de travail des infirmières, défendre et faire reconnaître la valeur du travail infirmier, protéger la qualité des soins et des services de santé, stopper la montée de la privatisation, contrer la pauvreté, la violence et le recul des droits sociaux... Ces batailles que les infirmières vont continuer de livrer dans l'avenir, le seront dans un contexte où les règles de la mondialisation néolibérale (dérégulation, privatisation, etc.) seront de plus en plus présentes et endossées par l'État-employeur.

Même si la dernière lutte a été très difficile, peut-on rester à ne rien faire et ne pas se donner des moyens durables pour agir et réagir. Pour l'ensemble des infirmières que représente aujourd'hui la Fédération et pour toutes celles qu'elle représentera demain, les déléguées sont convaincues qu'il est souhaitable de se doter d'un fonds de grève pour mieux relever les nombreux défis auxquels les infirmières seront confrontées au cours de la prochaine décennie. D'ailleurs, certaines déléguées ont exprimé ce point de vue lors de la dernière ronde de négociation..

...pour l'ensemble des infirmières

Quotidiennement, les infirmières sont confrontées à des situations ou à des problématiques qui les interpellent comme femme, travailleuse et professionnelle de la santé. Lorsque les infirmières mènent une lutte ou font la grève, elles le font donc avec leurs préoccupations :

- comme femme : qui est monoparentale, qui tente tant bien que mal de concilier travail et famille, qui a de la difficulté à boucler ses fins de mois, qui travaille souvent sur appel ou à temps partiel et qui assume dans bien des cas le rôle d'aidante naturelle;
- comme travailleuse : qui est confrontée à l'application de lois matraques et anti-syndicales, lois qui mettent en péril la liberté d'action syndicale, qui attaquent l'ancienneté, qui bâillonnent les infirmières et leur organisation;
- comme professionnelle de la santé : qui doit assurer le maintien de services essentiels, de qualité et en nombre suffisant, lorsque d'autres assurent une présence sur la ligne de piquetage.

Des situations qui ne sont pas nécessairement faciles à vivre, mais les infirmières ont quand même choisi à deux reprises de relever ce défi. Ne pourrait-on pas, pour une prochaine fois, faciliter les choses en diminuant les préoccupations financières, par la création d'un fonds de grève à utiliser au moment même où l'action se déroule.

...pour des retombées positives

En se donnant un fonds de grève, les déléguées sont d'avis que les infirmières de la Fédération lanceraient un message clair au gouvernement et aux employeurs : loin de baisser les bras devant la répression, les infirmières seront toujours là pour livrer des batailles justes et légitimes. Dorénavant, avec en réserve des moyens financiers à la mesure de leurs besoins, il sera beaucoup plus difficile pour le gouvernement de faire taire ou de mater les infirmières ou encore de tenter de briser leur organisation. Une organisation avec des réserves financières importantes n'a-t-elle pas de meilleures assises pour entamer une grève et asseoir son rapport de force? Pour les membres du Comité exécutif et pour les déléguées, il est de plus en plus évident que la création d'un fonds de grève est nécessaire et ne peut qu'avoir des effets bénéfiques à la fois pour les membres, pour les syndicats et pour la Fédération.

Ainsi, un fonds de grève pourrait servir à assurer : une compensation de la perte de salaire, une compensation pour les pénalités, un support aux syndicats pour la mobilisation, le paiement des amendes aux syndicats, le renflouement de la réserve négociation, des prêts aux syndicats canadiens d'infirmières hors Québec et finalement le paiement des frais administratifs.

Tout compte fait, avec un fonds de grève, les grandes gagnantes seraient indéniablement les infirmières. Ne serait-il pas plus rassurant de savoir que, même si elles doivent recourir à un arrêt de travail pour obtenir gain de cause, des indemnités de grève vont leur être versées au moment où l'action se fait? Ne serait-il pas plus avantageux d'alimenter un fonds de grève par un montant connu, fixe et régulier? Ne serait-il pas plus facile de vivre l'après grève : attente de la signature de la convention, versement de la rétroactivité, etc. Bref, doter la Fédération d'un fonds de grève, c'est donner à toutes les infirmières les moyens de choisir et de sortir d'une lutte encore plus fortes, plus solidaires et plus unies!

Congrès spécial

«Offre» de la CSQ LES DÉLÉGUÉES DISENT NON MERCI!

Lorsque la présidente, Jennie Skene, et la responsable politique du service Organisation syndicale, Michèle Boisclair, ont abordé la question d'une lettre que la CSQ a fait parvenir à toutes les responsables locales, la plupart des déléguées avaient déjà pris connaissance de celle-ci et n'avaient pas du tout apprécié cette approche. Les déléguées ont jugé que l'envoi aux responsables locales d'une lettre truffée d'erreurs et de demi-vérités, à l'insu des syndicats affiliés et des dirigeantes de la Fédération, était une expression manifeste de l'intention de marauder les infirmières et de son objectif de vouloir détruire la force que la FIIQ représente.

Elles ont donc rejeté à l'unanimité cette pseudo-offre de la CSQ. Contrairement aux deux autres centrales syndicales (FTQ et CSN) qui ont proposé une affiliation en respectant la structure et l'identité de la FIIQ, l'invitation faite par la CSQ propose aux infirmières d'adhérer à la pièce à une fédération déjà existante (UQII) qui ne représente qu'à peine 6 % des infirmières syndiquées du Québec et qui n'a ni fait ses preuves, ni assis sa crédibilité, quant à la défense des intérêts des infirmières du Québec.

C'est pour ces raisons que les déléguées ont rejeté unanimement cette offre inacceptable qui ne vise qu'à diviser la force infirmière. Elles demeurent convaincues que l'ensemble des infirmières doivent être unies au sein de la FIIQ et que c'est par cette voie qu'elles seront vraiment en mesure de défendre leurs intérêts.

En après-midi de la deuxième journée d'instance, près d'une centaine de déléguées se sont jointes aux déléguées du conseil pour l'ouverture d'un congrès spécial. En effet, un congrès spécial avait été convoqué puisque lors d'une rencontre d'affiliés, les présidentes de plusieurs syndicats avaient exprimé leurs inquiétudes face à la tenue du congrès de juin. En raison du manque d'infirmières, les employeurs refusent d'accorder des libérations, ce qui a pour effet qu'un bon nombre de déléguées ne pourront pas assister au congrès de juin.

C'est pourquoi, le Comité exécutif a alors décidé de convoquer un congrès spécial afin d'évaluer la possibilité de reporter la tenue du congrès à l'automne. Selon les statuts et règlements de la FIIQ, il est de la responsabilité du Congrès de reporter la tenue d'un congrès. C'est donc après de nombreux échanges et compte tenu des enjeux en présence et de l'importance des débats, que les déléguées ont préféré tenir un congrès en deux temps plutôt que de reporter les cinq jours à l'automne.

D'ABORD EN JUIN, les 12, 13 et 14, les déléguées disposeront des questions statutaires, c'est-à-dire les bilans des activités des trois dernières années; les modifications aux statuts et règlements de la FIIQ, et à ceux du Fonds de défense syndicale, la question financière, le fonds de grève, les élections aux différents comités, dont celle des membres de l'Exécutif. Les déléguées ont aussi adopté que c'est en juin que sera présenté un rapport d'étape concernant la démarche exploratoire faite avec la FTQ, la CSN et la FCSII et que s'amorcera une réflexion sur la thématique du congrès : le syndicalisme infirmier et le travail infirmier.

PUIS EN SEPTEMBRE, la semaine du 24, les déléguées poursuivront leurs débats et prendront position sur une politique pour contrer la violence, sur la thématique et sur la démarche exploratoire d'affiliation. Un congrès des plus importants pour l'avenir de la Fédération!

Avis d'élection

Conformément aux statuts et règlements de la FIIQ, nous vous avisons qu'au Congrès de la FIIQ, qui se tiendra à St-Hyacinthe les 12, 13 et 14 juin 2001, il y aura élection :

au Comité exécutif fédéral :

- Présidente
- 1^{re} vice-présidente
- 2^e vice-présidente
- 3^e vice-présidente
- 4^e vice-présidente
- Secrétaire
- Secrétaire adjointe
- Trésorière
- Trésorière adjointe

aux Comités statutaires :

- Élection : 3 membres
- Fonds de défense syndicale : 2 membres
- Vérification interne : 3 membres

aux Comités permanents :

- Condition féminine : 6 membres
- Éducation-Animation : 6 membres
- Journal : 4 membres
- Santé-Sécurité au travail : 6 membres
- Sécurité sociale : 3 membres.

Que ce soit pour le Comité exécutif, les Comités statutaires ou permanents :

- les candidatures sont recevables jusqu'à 24 heures après l'ouverture officielle du Congrès ;
- pour poser votre candidature, vous devez être membre en règle d'un syndicat affilié à la FIIQ et remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cette fin, et le retourner à l'attention de la présidente du comité d'Élection, au siège social de la FIIQ :
2050, rue de Bleury, 4^e étage
Montréal (Québec) H3A 2J5
- il faut le recevoir au plus tard le 8 juin 2001, à 17 h ou, le cas échéant, le remettre lors du Congrès à la présidente du comité d'Élection ;
- vous pouvez obtenir copie du formulaire de mise en candidature à votre bureau syndical local, ou en contactant Dominique Trudeau (tél. (514) 987-1141 ou 1-800-363-6541), ou auprès du comité d'Élection lors du Congrès ;
- les candidates devront accompagner leur mise en candidature d'un court texte de présentation.

Rappelons que deux propositions d'amendements ont été déposées lors du conseil fédéral et elle seront en débat au Congrès. Si, au Congrès, elles étaient adoptées, elles modifieraient les statuts et règlements de la FIIQ en ramenant, pour l'une, de 9 à 8 le nombre de membres au Comité exécutif de la façon suivante : abolition des postes de secrétaire adjointe et de trésorière adjointe et création d'un poste de secrétaire-trésorière-adjointe et, pour l'autre, en diminuant le nombre de membres à 2 au Comité de vérification interne.



FIIQ EN ACTION

VOLUME 14, NUMÉRO 1 • AVRIL 2001

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Site internet : www.fiiq.qc.ca

Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 45 000 exemplaires. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication FIIQ en Action». ISSN 0838-4207